Image not found or type unknown

Refus d'heritage par les petits enfants

Par **bibounettes**, le **04/02/2014** à **19:44**

Ma mère est décédée elle a legué ces avoirs par testament soit environ 20000 euros à son petit fils. Mon notaire me conseille que mon fils refuse l'héritage de facon a ce que moi j'herite de facon a ne pas payer d'impot.
Cette solution est elle la meilleure?
Merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés